

## Greenpeace porte plainte contre une députée qui a suggéré de « tirer » sur les intrus dans les centrales nucléaires

par PATRICIA JOLLY



Perrine Goulet à Paris, mai 2017 – CHARLY TRIBALLEAU / AFP

La députée LRM de la Nièvre, Perrine Goulet, avait émis cette proposition dans le cadre d'une commission d'enquête sur la sûreté de ces installations.

L'intervention de la députée (LRM) de la première circonscription de la Nièvre, **Perrine Goulet**, le 22 mars, avait glacé le sang des militants de Greenpeace France.

Membre de la commission d'enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires qui auditionnait, ce jour-là, le ministre de l'intérieur Gérard Collomb, la parlementaire avait suggéré de « tirer » en cas d'intrusion dans une centrale nucléaire.

Alors que plusieurs de ses activistes se sont introduits, à l'automne 2017, dans l'enceinte de deux centrales nucléaires afin, explique Greenpeace, de « démontrer l'extrême vulnérabilité des piscines d'entreposage de combustible usagé, hautement radioactif, face aux risques d'attaques extérieures », l'organisation écologiste a déposé, le 25 avril, une plainte avec constitution de parties civiles contre Mme Goulet pour « provocations à un crime et à un délit non suivis d'effet » au tribunal de grande instance de Paris.

Lors de l'audition du 22 mars, retransmise en direct sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale, Gérard Collomb avait souligné que les ONG, et en particulier Greenpeace, prennent « la précaution d'afficher leur nom de loin sur les banderoles, ce qui, évidemment, ne suscite par le même type de réaction que si quelqu'un d'inconnu venait pénétrer » dans des sites sensibles. Députée LRM de la Somme et rapporteure de la commission, **Barbara Pompili**, avait alors objecté : « À ce moment-là, le bon petit terroriste va prendre la banderole Greenpeace », inspirant ainsi Mme Goulet.

### « Tirer dans les jambes »

« Pourquoi nous ne ferions pas un peu comme aux États-Unis ? Avec une sécurisation par miradors et possibilité, effectivement, de ne pas se poser de questions, et quand il y a une intrusion, de tirer ? », avait interrogé cette dernière. Je pense qu'à un moment il va falloir ne plus distinguer, puisque c'est un délit de rentrer sur une centrale

*nucléaire. » Interrogée le lendemain par France 3 Bourgogne-Franche-Comté, Perrine Goulet avait précisé sa pensée : « Le mot “tirer”, pour moi, n’était pas tirer pour tuer mais tirer dans les jambes par exemple, comme ça se fait aux États-Unis. C’était une proposition (...), pas un projet de loi. C’était dans un questionnaire au ministre de l’intérieur. »*

Selon la plainte déposée, les propos de la parlementaire sont « *constitutifs de provocation à une atteinte volontaire à l’intégrité physique de ses militants* ». « *En clair, ils sont une incitation au meurtre des militants* », explique **M<sup>e</sup> Marie Dosé**, conseil de l’association. Pour Greenpeace, Mme Goulet ne peut se prévaloir dans ce cas de l’« *irresponsabilité parlementaire* », consacrée par l’article 26 de la Constitution, qui dispose qu’« *aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l’occasion des opinions ou votes émis par lui dans l’exercice de ses fonctions* ».

« *C’est la première fois qu’un député menace nos militants en proposant de leur opposer les moyens les plus violents, s’insurge Jean-François Julliard, le président de l’association. Le danger ne vient pas de nous, messagers qui dénonçons des failles de sécurité, mais bien des installations nucléaires.* »

### « Expression libre »

Au regard de son parcours professionnel, Mme Goulet aurait dû « *d’autant mieux mesurer ses propos* », estime M. Julliard. Novice en politique, la députée âgée de 40 ans a effectué la quasi-totalité de sa carrière professionnelle chez EDF. Elle était encore responsable du système d’information à la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (Cher) peu avant son élection, en juin 2017. Elle est aussi membre du conseil d’administration de l’Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Outre sa plainte, Greenpeace France a rédigé, le 9 avril, une lettre recommandée à l’attention du président de l’Assemblée nationale, **François de Rugy**, lui enjoignant d’exercer son « *pouvoir disciplinaire* ». « *J’espère que la fibre écolo de M. de Rugy, ancien membre d’Europe Ecologie-Les Verts, est restée suffisamment forte pour qu’il ne tolère pas de tels propos* », dit M. Julliard.

Mais le patron du « perchoir » a d’ores et déjà arbitré. « *L’expression est libre dans le cadre des travaux parlementaires*, a déclaré M. de Rugy au MONDE. *Le principe même des commissions d’enquête, c’est que toutes les questions soient posées aux responsables de la sécurité, y compris au plus haut niveau, donc au ministre. Y compris l’éventualité de tirer sans sommation, ce qui se fait autour des installations nucléaires militaires (...). Chacun le fait à sa manière et avec ses mots, cela ne veut pas dire que l’on partage ce point de vue, cette éventualité.* »

### « Opération de com’ »

Créée le 31 janvier après un vote de l’Assemblée pour « *sortir de l’opacité* » sur le nucléaire, comme l’avait déclaré au MONDE sa rapporteure, Mme Pompili, cette

commission d'enquête auditionne notamment sous serment des lanceurs d'alerte, des exploitants – comme EDF –, des organismes de contrôle... « *Si les parlementaires ne peuvent plus échanger librement à l'Assemblée et en commission, ça remet en cause la liberté d'expression et la démocratie* », déplore Mme Goulet. La parlementaire dénonce une « *opération de com'* » de Greenpeace.

Huit militants de l'association ont été condamnés en première instance par le tribunal correctionnel de Thionville (Moselle), fin février, à des peines de prison avec sursis ou ferme pour s'être introduits sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle), en octobre 2017, et ont fait appel de ce jugement. Vingt-deux autres, auteurs présumés d'une intrusion sur le site nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche) en novembre 2017, seront jugés le 17 mai par le tribunal correctionnel de Privas (Ardèche). ♦